

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Hotte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/af9faa7569f20d04947b1afc>

Date d'obtention : 2024-02-16 18:01:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Rassurer, soutenir et leur faire sentir qu'ils font parti de la solution. 2- Evaluer l'incident, poser des questions sans jugement sur un ton réconfortant et compléter la grille d'évaluation de l'incident. (amorce, nature, intention, étendu) 3- Vérifier l'information en demandant s'il y a d'autre personne au courant de l'incident. Si oui, rencontrer les jeunes impliqués et/ou les témoins de l'incident et compléter la grille d'évaluation individuellement. *Vérifier si les activités sont de nature malveillante ou criminelle. Si oui, contacter la police sans faire de grille d'évaluation, mais confisquer l'appareil. Si non, passer à l'étape 4. 4- Parler aux jeunes instigateurs. Compléter la grille d'évaluation et évaluer s'il s'agit d'un incident de nature impulsive ou malveillante. * Pour toute situation de pornographie, il faut contacter la police et remettre les grilles d'évaluation et les appareils électroniques concernés. En tout temps, éviter la consultation des photos ou vidéos, rassurer la victime, agir rapidement pour éviter la diffusion des photos et vidéos. (Situation d'urgence). Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués (CONFIDENTIEL). Pour terminer, contacter les parents de tous les jeunes impliqués et leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir. Il faut également appeler la DPJ pour faire un signalement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si on fait face à un refus de collaboration, on fait appelle à la police directement. S'il n'y a pas de pornographie juvénile, il n'est pas nécessaire d'appeler la police. Par contre, on suit le protocole de l'établissement. On demande de supprimer les photos ou vidéos pour respecter l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Si la situation implique un jeune adulte de l'extérieur de l'école, on remplit une nouvelle grille d'évaluation avec l'auteur du signalement (élève de notre école), on prend son cellulaire et on remet le tout à la police. Par la suite, si la police découvre que d'autres élèves sont impliqués dans le même événement, il faut refuser de donner suite, car l'école n'est pas mandataire du service de police.

Si un parent se présente à l'école pour une intervention de notre part envers son enfant concernant des photos de pornographie qu'il a découvert sur son cellulaire, on le dirige vers le poste de police puisque c'est à l'extérieur de l'école et il ne semble pas y avoir de répercussion sur le jeune (à ce moment là). Pas de protocole sexto à faire. Par la suite, si l'élève vient demander de l'aide, on suit les étapes du protocole Sexto. Lorsqu'il y a menace, chantage et diffusion de photo pornographique (nature malveillante et criminelle), on confisque l'appareil et on contacte les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Chacune des étapes sont délicates, mais l'étape 4 l'est particulièrement puisqu'il faut protéger les élèves qui ont dénoncés. Il faut agir rapidement et efficacement et ne pas poser de question qui pourraient nuire à l'enquête.